



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

### **AVIS DE RADIATION (21-24-0054)**

Prenez avis que le 2 août 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Mélanie Fauchon**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire dans la région de Sainte-Marie, une période de radiation temporaire de trois (3) mois sous l'unique chef de la plainte portée contre elle.

Mme Mélanie Fauchon a été déclarée coupable de l'infraction suivante :

1. Entre le ou vers le mois d'avril 2023 et le ou vers le mois de septembre 2023, à la résidence d'assistance continue (RAC) l'Horizon ou au CISSS de Chaudière-Appalaches, a consulté sans autorisation et sans justification professionnelle, plusieurs dossiers médicaux.

Mme Mélanie Fauchon est donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, pour une période de trois (3) mois, du 12 septembre 2024 au 12 décembre 2024.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 12 septembre 2024.

Me Caroline Leblanc  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ